

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'AMIANTE

EXTRAIT du livre des délibérations de l'assemblée tenue le 13 février 2008 à 19 heures 30.

RÉSOLUTION NUMÉRO CM-2008-02-5183

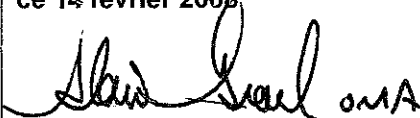
**RÉVISION DE LA CARTE ÉLECTORALE DU QUÉBEC – MAINTIEN DU COMTÉ DE
FRONTENAC**

Considérant que la Commission de la représentation électorale effectuera aux cours des prochains mois une démarche qui mènera à la révision de la carte électorale du Québec;

Il est proposé par Monsieur Luc Berthold et résolu unanimement d'aviser M^e Marcel Blanchet, directeur général des élections du Québec et président de la Commission de la représentation électorale, de la volonté ferme des élus de la MRC de L'Amiante de s'assurer du maintien de la circonscription électorale de Frontenac.

Adoptée

EXTRAIT certifié conforme à Thetford Mines
ce 14 février 2008.



Alain Gravel, secrétaire-trésorier et
directeur général